

Observatoire de l'éolien en mer

Compte rendu de l'assemblée des parties prenantes

16 janvier 2025

Les diaporamas présentés sont disponibles sur eoliennesenmer.fr et reprennent l'ensemble des propos tenus par l'administration et les opérateurs lors de cette réunion. Le présent compte rendu a vocation à synthétiser brièvement ces propos et à retranscrire au mieux les échanges de cette réunion.

Cette réunion a réuni environ 90 participants.

Introduction

L'assemblée a été introduite par **Eric Banel**, Directeur Général des affaires maritimes, pêche et aquaculture, **Sophie Murlon**, Directrice Général de l'Energie et du Climat, et **Pierre-Edouard Guillain**, adjoint à la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité.

Les points développés en introduction ont été les suivants :

- La nécessité de la tenue de l'assemblée des parties prenantes, qui témoigne d'une volonté de l'Etat en termes de transparence au regard des travaux de l'Observatoire.
- La tenue du débat public « La mer en débat », organisé du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024, d'une ampleur inédite sur la planification maritime, mutualisant les enjeux maritimes (à travers la mise à jour des stratégies de façade maritime) et énergétiques.
- La décision interministérielle du 17 octobre 2024 cristallise les équilibres et les enseignements de cette concertation, qu'il s'agisse des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer, de la protection forte ou de l'accompagnement et de l'avenir des activités.
- La poursuite du processus de planification maritime au travers de la mise à jour des stratégies de façade maritime, sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade.
- Le rappel des objectifs de développement de l'éolien en mer, et leur importance dans la politique énergétique de la France.
- L'importance des travaux de l'Observatoire pour le cadre de la faisabilité et l'acceptabilité des projets éoliens en mer.
- Les avancées en matière d'éolien en mer (parcs en service et les appels d'offres en cours) et les ambitions nouvelles avec la planification dont notamment le lancement de l'AO10.
- L'importance de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement des parcs éoliens en mer, dans un contexte de crise de la biodiversité, afin de limiter au maximum les impacts et d'atteindre l'objectif de bon état écologique du milieu marin.
- Un besoin de connaissances approfondies, solides et objectives pour la prise de décision, d'où l'importance de la recherche scientifique et du rôle du conseil scientifique.
- De nombreux résultats seront disponibles et utiles pour les prochains cycles de planification et pour la bonne application de la séquence ERC à l'échelle des projets.

Etat d'avancement des études en cours – OFB (voir PPT général)

Temps d'échanges

Elodie Martiny-Cousty (FNE) : Quelles mises à jour des données pour les documents stratégiques de façade ? Comment la séquence ERC sera-t-elle mise en œuvre alors que l'ensemble des études n'auront pas permis de dérisquer les impacts ? Concernant les effets cumulés, aura-t-on une présentation sur les effets cumulés historiques maritimes et terrestres ? Et sur les effets cumulés des différents parcs ? Qu'en est-il de la mise à jour des cartes de vocation et des ZPF ?

Réponse : Les volets stratégiques des DSF (Stratégies de façade maritime) sont en cours de mise à jour en vue de leur adoption à l'automne 2025. Il y a bien une mise à jour des données environnementales et socio-économiques et des cartes de vocation dans ce cadre. La temporalité des études de l'Observatoire de l'éolien en mer n'est pas complètement la même que celle de la mise à jour des DSF. Toutefois, les premiers résultats issus des travaux menés au sein de l'Observatoire ont déjà pu alimenter les travaux de planification et seront précieux pour les prochains exercices de planification et pour la bonne application de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » à l'échelle des projets de parcs éoliens en mer. Concernant les effets cumulés historiques de l'ensemble des activités, c'est une difficulté réelle et qui est aussi celle de nos partenaires européens. Les travaux de l'Observatoire s'articulent avec les autres travaux menés par l'Etat pour l'amélioration des connaissances sur le milieu marin, notamment le GT ECUME sur le sujet des effets cumulés. Concernant les ZPF, l'identification des zones prioritaires pour le développement de la protection forte mobilise un corpus de données scientifiques pour identifier les enjeux les plus forts.

Denez L'Hostis : Est-ce que l'Observatoire est prévu pour 3 ans ?

Réponse : Le travail engagé ne va pas s'arrêter. Les réflexions sont en cours sur l'avenir de l'Observatoire afin de poursuivre la mise en œuvre des nombreux projets déjà engagés, la dynamique d'acquisition et de valorisation des connaissances, et les travaux sur une méthode harmonisée de suivi scientifique de l'impact environnemental des parcs. Toutes les contributions et suggestions peuvent être transmises à la DGAMPA.

Denez L'Hostis : Peut-on considérer que les zones de frayères ont vocation à devenir des zones de protection forte ?

Réponse : Pas systématiquement, mais dans le cadre du processus de labélisation prévu, l'ensemble de ces données peut venir alimenter ce processus.

Laetitia Papore – UNICEM/UNPG : Concernant les données relatives aux frayères présentées par l'Ifremer et présentes sur Géolittoral, (l'outil est complexe, beaucoup de données (discussion CMF MEMN), incompréhension sur l'utilisation des données (cartes par type d'espèces sans zones bien délimitées). Un accompagnement ou des formations sont-ils prévus pour mieux comprendre cet outil ? Pourquoi autant de couleurs et de dégradé ? (CMF)

Réponse : Ce sont les bien les zones qui sont identifiées en rouge qui représentent les potentielles zones de frayères.

Les cartes représentent une prédiction de la biomasse des espèces pour chaque mois de l'année. Ces cartes mensuelles ont ensuite été croisées avec les données de périodes de reproduction des espèces. C'est bien les mois de reproduction qu'il faut regarder. C'est là où la biomasse est la plus élevée lors des mois de reproduction que se situent les potentielles frayères.

Sur la représentation des cartes et la manière dont elles ont été construites, l'Ifremer est à disposition pour répondre aux questions. Sur l'utilisation de l'outil, l'administration et le CEREMA sont à disposition. Normalement les problèmes de chargement sur Géolittoral sont réglés et la navigation est plus fluide, mais tout problème peut être signalé. On garde la représentation que le producteur de la donnée a décidé. Pas de soucis pour revenir présenter l'outil en CMF ou CP.

Présentation des lauréats de l'appel à projets - OFB (voir PPT général)

Virginie Antoine – Bretagne Vivante : Est-ce qu'il y a des projets spécifiques pour les chiroptères dans l'appel à projets ?

Réponse : Non, il n'y a pas de projet spécifique, mais le projet MIGRATLANE prend en compte les chiroptères notamment par les approches d'acoustique.

Présentation du lot MIGRATLANE concerné : <https://www.eoliennesenmer.fr/migratlane-lot-3>

Pascal Naulleau - DDTM85 : Des appels à projets concernant les vibrations sur des sols rocheux pourraient être envisagés également ?

Réponse : le projet SOMME (lauréat de l'appel à projets de l'Observatoire) traite des effets des vibrations du substrat sur le comportement des espèces benthiques. Fiche projet : <https://www.eoliennesenmer.fr/somme>

Présentation Etude RETEX – Biotope (voir PPT de Biotope)

Synthèse des retours d'expériences sur l'évaluation et le suivi des impacts de l'éolien en mer à l'étranger disponibles ici : <https://www.eoliennesenmer.fr/observatoire/projet-retex#paragraph--11180>

Pierre-Maxime GIORA – DGAMPA : Pourquoi la Norvège n'est pas présente dans le parangonnage alors que ce pays est plutôt avancé en termes d'éolien en mer ?

Réponse : La base de données sur les parcs éoliens en mer en exploitation a été téléchargée fin juin 2023, et l'étude RETEX ne concerne que les parcs éoliens en mer en exploitation à ce moment-là. Seuls les parcs éoliens en mer de taille commerciale ont été analysés et la Norvège ne comptait pas de parc à taille commerciale en juin 2023.

Julie Fraix – SER : Est-ce qu'il y a eu une analyse critique sur la pertinence des protocoles appliqués dans les différents pays étudiés ?

Réponse : Dans le rapport de la phase 3, nous avons présenté tous les protocoles de suivi mentionnés dans les documents consultés et le nombre de parcs où ils sont mis en place. Il n'y pas eu d'analyse critique sur les protocoles de suivi à mettre en place. L'analyse de la robustesse des protocoles a été faite rapport de suivi par rapport de suivi au moment de l'analyse bibliométrique. C'est ce qui a permis de contribuer à sélectionner certains rapports de suivi pour l'analyse détaillée.

Bénédicte LEFEVRE - DREAL Hauts de France : L'étude va-t-elle aboutir à des recommandations en matière de suivi des parcs en France ? et de quelle manière ce travail sera exploitable par la suite ?

En effet, des recommandations et préconisations ont été faites en fin de rapport de la phase 3, en cours de validation.

Michel Paillard – Il n'y a pas de projets européens sur ce sujet ?

D'après ce qu'on a pu voir, à part en Allemagne, les protocoles de suivi ne sont pas standardisés strictement. Mais il existe de nombreuses initiatives de la communauté scientifique pour partager les retours d'expériences, notamment des forums et groupes de travail.

Il existe des initiatives européennes notamment entre les pays de la Mer du Nord pour échanger sur le développement de l'éolien en mer, avec une forte volonté de partage de connaissances et de réfléchir autant que possible à une harmonisation des pratiques. On peut notamment citer les travaux de la convention d'OSPAR.

Elodie Martiny Cousty – Il y a très peu de mesures d'évitement dans ces documents. Or, il semble que l'évitement a été anticipé lors de la planification maritime chez d'autres pays européens. Est-ce que vous avez eu la possibilité de faire un croisement global entre la planification maritime en Europe et les parcs éoliens pour identifier l'évitement ?

Biotope : les mesures d'évitement ne sont pas mentionnées dans les rapports de suivi parce que cela fait l'objet d'un travail de planification, et elles sont principalement présentes dans les études d'impacts.

Il y a également un biais lié à la nature des documents exploités dans l'analyse bibliographique. L'objectif, c'était d'analyser des parcs avec des documents sur des séries suffisamment longues, ce qui impose de s'orienter vers des parcs relativement anciens. Et ensuite, les rapports de suivi intègrent relativement rarement des éléments sur l'efficacité des mesures ERC. Cela passe sous silence toutes les mesures ERC mises en place sur des parcs plus récents.

Virginie ANTOINE - Est-ce que la publication est disponible sur le site de l'Observatoire ? Une synthèse est-elle prévue ?

La publication des 3 rapports n'est pas encore disponible sur le site eoliennesenmer.fr mais le sera bientôt (courant mars/avril). Une synthèse sera également disponible par la suite (mi-2025).

Présentation GT EUCME – INERIS (voir PPT général)

Elodie Martiny Cousty – est ce que dans le projet ECOCUME vous allez partir d'un état initial des écosystèmes et est-ce que cela va intégrer le règlement de restauration de la nature ?

Réponse : Le projet va faire un état des lieux dans une certaine zone. La zone test est la zone du parc de Saint Brieuc sur lequel on récupérera toutes les données disponibles.